

## SEANCE DU 04 MARS 2016

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 04/03/2016, à vingtheuressous la présidence de Brigitte BEAL, le Maire.

Les membres présents : Mmes BEAL, GUERRIN, VALOIS, BRUCHET, PRUNOT, FERNOUX.

MM. BONIN, MEUGNIER, PUGEAUD, TOLLIE, MARMORAT, PERROUD.

Le membre absent : M. MICHEL-ROUX (procuration M. Guy PERROUD).

Secrétaire de séance : Micheline GUERRIN

Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 18/01/2016.

### Marché de maîtrise d'œuvre : Extension et rénovation de l'école maternelle

Conformément à la délibération en date du 18/12/2015 autorisant le maire à lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre, le marché a été lancé le 20/01/2016.

18 candidats ont déposé un dossier et parmi ceux-ci 3 architectes ont été retenus pour une audition. Le Conseil Municipal délibèrera le 01/04/2016 sur le choix du candidat qui sera retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre (la conception du projet et le suivi du chantier).

### DELIBERATIONS :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 avec un excédent de clôture en fonctionnement de 631008.05€ et un excédent de clôture d'investissement de 23001.63€ pour le budget « Commune ».
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 avec un excédent de clôture en fonctionnement de 49580.75€ et un excédent de clôture d'investissement de 32253.97€ pour le budget « Assainissement ».
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions 2016.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Maryline PEULSON, Adjoint technique territorial de 2<sup>nde</sup> classe à compter du 01/04/2016 jusqu'au 31/03/2017, à raison de 9 heures hebdomadaires.
- Le Conseil Municipal accepte que madame Le Maire mette en place une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et définisse les critères et les modèles d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale. L'élimination des documents portera sur les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou au contenu manifestement

obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits.

Madame Josette Berger, responsable de la bibliothèque municipale, est chargée de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.

- **Convention d'intervention « Les Corps en pièces »** : Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'intervention proposée par la compagnie « Les Corps en pièces » pour la représentation théâtrale du 02/04/2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette convention et à régler la facture correspondante de 400€.
  
- Le Maire présente au Conseil Municipal la **convention d'utilisation des bâtiments communaux à titre gratuit par la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse** pour l'accueil de loisirs qui aura lieu sur la commune d'Allériot du 01/08/2016 au 12/08/2016. Les bâtiments occupés seront l'espace culturel de la Vieille Ferme, l'Huteau, le restaurant scolaire, la garderie périscolaire et la salle d'activités de l'école maternelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette convention d'utilisation des bâtiments communaux à titre gratuit avec la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse pour l'accueil de loisirs qui se déroulera du 01/08/2016 au 12/08/2016 à Allériot.
  
- Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des relations de la commune avec l'association « des croqueurs de pommes », cette dernière a proposé un partenariat avec la commune, l'école et eux-mêmes pour créer un **verger-école communal de sauvegarde des variétés régionales**. Les objectifs sont la préservation des variétés fruitières en voie de disparition et la promotion d'autres variétés peu connues, d'associer les élèves et les habitants à cette démarche et de les initier aux techniques de taille, de greffe et de plantation. Le verger projeté se trouve dans le terrain derrière la Cure, parcelle n°46 section AA. Il reste la propriété de la commune qui se charge de l'achat des arbres, l'entretien du terrain, la protection et la surveillance. L'association intervient en tant que conseiller technique et propose un calendrier d'intervention dans le verger. Elle peut également proposer des animations auprès des enfants et des habitants. Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la **convention de partenariat entre la commune, les enseignants et l'association « les croqueurs de pommes »**.
  
- 
  
- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015. Afin de faciliter les **dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016**, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015:

**Budget Commune :**

CHAP 204, OP ONA, article 2041582 : 2379.91€ Travaux génie civil et câblage FT, SYDESL

CHAP 21, OP ONA, article 2121 : 841.50€ achat arbres, PEPINIERES HORTULUS

CHAP 23, OP ONA, article 2313 : 359.42€ annonce légale marché public, EST BOURGOGNE MEDIA

CHAP 21, OP ONA, article 2135 : 534.48€ installation volet roulant sur bâtiment public, ENTREPRISE SARRAZIN

CHAP 21, OP ONA, article 21578 : 342.72€ achat de guirlandes électriques, MEFRAN COLLECTIVITES

Le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

- Madame le Maire présente la synthèse du dispositif de soutien à l'investissement public local au Conseil Municipal et lui propose de solliciter une subvention à ce titre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 9300€ HT. Le montant de la subvention sollicitée est de 80% du montant HT, soit 7440€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local afin de financer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.
  
- Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, l'équipe enseignante avec l'aide d'un employé communal ont le projet de créer un jardin d'agrément. Un jardin d'une superficie d'environ 150m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée AA n°36 a été proposée par son propriétaire tout près de l'école. Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prêt d'un jardin d'agrément entre la commune et le prêteur. La convention de prêt est conclue à usage de jardinage et potager d'agrément exclusivement dans le cadre des activités scolaires et périscolaires des élèves de l'école d'Allériot et pour une durée de trois ans, renouvelable. Le jardin sera mis à disposition gratuitement par le prêteur. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

- **Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention de la SAUR pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie. Elle prendra effet du 01/04/2016 au 31/03/2021 soit 5 ans. Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à la signer.**

**Questions et informations diverses :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va bénéficier d'une subvention de l'Etat et de l'union Européenne (4813.62€) pour les travaux d'infrastructure, desserte de 75 mètres et place de dépôt de 250 m2 en forêt de Montagny.

Une réception des travaux de mise en accessibilité de la mairie (ascenseur) aura lieu avant l'été avec les financeurs, le maître d'œuvre, les entreprises et le conseil municipal.

Le Délir Tour aura lieu les 4 et 5 juin 2016 de 21H00 à 9H00, le Maire fait appel à des volontaires auprès du Conseil Municipal pour tenir les stands, la sécurité...

Les travaux Rue du Port sont terminés. La bande de roulement a été entièrement refaite.

Il reste l'enrobé sur le plateau ralentisseur.

La Communauté de Communes Saône Doubs Bresse demande à la commune de délimiter la parcelle 179 section AB pour la construction de la structure petite enfance.

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu de l'assemblée générale de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse ainsi que les comptes-rendus des différentes commissions communales (Fleurissement, Culturelle, Communication et Scolaire).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.**

**Vu pour être affiché en mairie, le 24 mars 2016.**

